



ADOPTEZ

UN TULIPIER DE VIRGINIE



CHÂTEAU DE VERSAILLES

RENAISSANCE DU BOSQUET DE LA REINE

WWW.CHATEAUVERSAILLES.FR/SOUTENIR-VERSAILLES

ENSEMBLE,

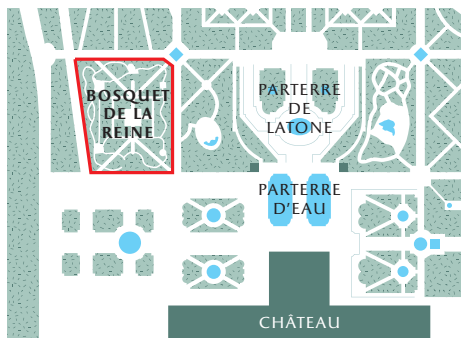
REDONNONS VIE



AU BOSQUET DE LA REINE

« Le bosquet de la Reine est un Jardin à part. Je crois que pour le rendre agréable et multiplier l'espace, que d'en faire un Bosquet dans le goût moderne, de le composer de tous les arbres étrangers qui ont quelques agréments. Dans ce lieu il sera nécessaire de varier artistiquement la forme des arbres, celle des feuilles, la couleur des fleurs, le temps de leur fleuraison, et leurs différentes teintes de verdure... »

Gabriel Thouin, paysagiste, 22 octobre 1775



Un jardin réservé pour la reine Marie-Antoinette

Créé en 1776 à l'emplacement du Labyrinthe, ce jardin d'agrément prolongeant le parterre de l'Orangerie est composé spécialement pour la reine Marie-Antoinette afin qu'elle puisse disposer d'un lieu de promenade à l'écart des nombreux visiteurs. Sa composition répond aux goûts de l'époque pour les jardins paysagers et associe la rigueur des tracés à la française, chers à la Cour, à la divagation d'allées serpentine inspirées des nouveaux modèles anglais. En 1784, il est le théâtre de la rencontre nocturne entre le cardinal de Rohan et une prétendue Marie-Antoinette, épisode marquant de l'affaire du collier de la Reine.

LE TULIPIER DE VIRGINIE

Arbre favori de la reine Marie-Antoinette, qu'elle fit également planter dans ses jardins de Trianon, le tulipier de Virginie (ou *Liriodendron tulipifera*) est originaire du sud et de l'est des États-Unis d'Amérique. Introduit en France au début du XVIII^e siècle, cet arbre majestueux peut vivre jusqu'à 500 ans et s'élève généralement entre 40 et 60 mètres. Il se distingue par ses fleurs si parfumées en forme de tulipe ainsi que par ses larges feuilles, qui se teignent de rouge et d'or une fois l'automne venu.

Des essences rares et précieuses

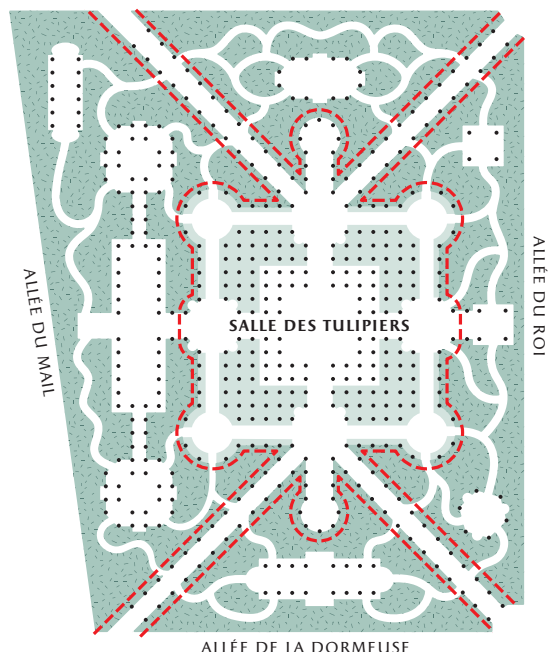
Dans ce jardin de fleurs sont privilégiées les essences nord-américaines nouvellement introduites en France, comme le tulipier de Virginie, l'arbre à neige et l'arbre aux clochettes. Les tulipiers furent disposés suivant une trame régulière au sein de l'espace central, conçu comme un véritable salon de verdure. Autour, les boisements périphériques étaient composés d'arbres et d'arbustes d'essences variées, aux floraisons diversifiées et échelonnées. Quatre allées d'accès offraient une promenade ombragée et fleurie, tandis que les petites allées sinueuses menaient à des salles de verdure agrémentées de bancs en bois.



PARTICIPEZ À LA RENAISSANCE



DU BOSQUET DE LA REINE



--- Limite du secteur concerné

Les tulpiers ont été plantés à l'automne/hiver 2019

Fortement dégradé au cours des XIX^e et XX^e siècles, le bosquet de la Reine n'est plus aujourd'hui qu'une pâle évocation de ce qu'il fut. Bien qu'il conserve encore l'essentiel de sa composition d'origine, ses allées aux frondaisons imposantes ont laissé place à des cheminements banalisés et la diversité botanique a disparu au profit de buissonnements uniformes. Sa restauration permettra de retrouver la richesse végétale du bosquet telle que la Reine l'a connue et de recomposer les allées selon les tracés de l'époque. Le carré central a déjà été replanté de tulpiers de Virginie. Les allées d'accès seront à nouveau bordées d'arbres et d'arbustes à fleurs (gainiers du Canada, cerisiers de Virginie, sorbiers...) et les salles des franges du bosquet parées de sumacs de Virginie, d'arbres à neige, cytises...

COMMENT PARTICIPER?

En adoptant un tulipier de Virginie ou en faisant un geste de mécénat - en numéraire ou en compétences - en faveur de la restauration végétale du bosquet de la Reine.

Adoptez un tulipier de Virginie...

- En souvenir d'un événement marquant
- Pour célébrer une naissance
- En mémoire d'une personne chère
- Pour marquer votre attachement au château de Versailles et contribuer à son rayonnement

Particulier ou entreprise, vous pouvez faire un don et adopter un ou plusieurs tulipiers. Le don s'effectue par chèque ou par carte bancaire à l'aide du bulletin ci-contre.

Quel est le coût d'une adoption ?

L'adoption d'un tulipier s'élève à 1500 €. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don si vous êtes un particulier et de 60% si vous êtes une entreprise.

QUE RECEVREZ-VOUS EN REMERCIEMENT DE VOTRE DON

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Certificat d'adoption

Un certificat d'adoption nominatif sera calligraphié à votre nom ou à celui de la personne à laquelle vous souhaitez dédier cette adoption.

Mention

Votre nom ou de celui de la personne de votre choix figurera sur le cartel des donateurs placé dans le bosquet de la Reine.

Pour ton don à partir de 500€, une adhésion à la Société des Amis de Versailles est offerte, pour vous ou la personne de votre choix, permettant un accès illimité au Château pendant un an.

Invitation à l'inauguration officielle

À l'issue de la restauration végétale du bosquet de la Reine, vous serez invité à l'inauguration officielle marquant l'achèvement de l'opération.

BULLETIN DE DON PARTICULIERS

Merci pour votre soutien !

MON DON

Je fais un don d'un montant de :

Je choisis l'affectation de mon don :

- ☐ don libre
- ☐ don pour l'enrichissement des collections
- ☐ don pour un projet de restauration en cours :

- ☐ Je souhaite garder l'anonymat. Mon nom ne figurera pas sur le Grand Livre du Mécénat de la Société des Amis de Versailles.
- ☐ Je souhaite faire un don au nom d'une autre personne. Son nom figurera dans le Grand Livre du Mécénat.
J'indique son nom et ses coordonnées (adresse postale, email, téléphone) :

***Pour tout don à partir de 500€, une adhésion est offerte
pour vous ou la personne de votre choix***

MES COORDONNÉES

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP :
Ville :
Téléphone :
Email :

Comment effectuer votre don ?

- par chèque libellé à l'ordre de la *Société des Amis de Versailles - Mécénat*
- par virement bancaire auprès de BNP PARIBAS (merci d'indiquer votre nom, la mention "mécénat" et, pour un don affecté, le projet soutenu dans le libellé du virement)
IBAN : FR76 3000 4008 4900 0100 7888 614 / BIC : BNPAFRPPXXX
- par carte bancaire sur notre site internet : www.amisdeversailles.com
- par carte bancaire par téléphone au +33 (0)1.30.83.75.63

Quel que soit le mode de versement, merci de retourner votre bulletin de don par courrier ou par email à mecenat@amisdeversailles.com !

Tout don d'un particulier ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu de 66% du montant du don**, dans la limite de 20% du revenu imposable (*article 200 du CGI*). **Dès réception de votre don, la Société des Amis de Versailles vous fera parvenir votre reçu fiscal.**

**Pour toute information complémentaire, contactez notre équipe :
+33 (0)1.30.83.75.63 / mecenat@amisdeversailles.com**

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé à des fins de gestion interne, pour permettre notamment l'édition des reçus fiscaux et faire appel à votre générosité. Les données sont destinées à la Société des Amis de Versailles. Elles ne sont ni vendues, ni louées, ni échangées, ni cédées à des tiers et sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités exposées ci-dessus. La Société des Amis de Versailles s'engage également à ne pas transférer vos données en dehors de l'Union européenne. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit de consultation, mise à jour, modification, limitation, suppression, ainsi qu'un droit à la portabilité de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, contactez-nous.

Société des Amis de Versailles
Château de Versailles - RP 834
78008 VERSAILLES CEDEX

Tél. : +33 (0)1.30.83.75.48
Fax. : +33 (0)1.30.83.75.19

www.amisdeversailles.com

Association loi 1901,
reconnue d'utilité publique,
habilitée à recevoir legs, donations et
assurances-vie